



ARS & Scientologie : Un cocktail explosif jeté contre la Fondation Vallée

Le 5 février 2026, après la publication dans *L'Express* de l'article : « *Des enfants maltraités dans un hôpital pédopsychiatrique près de Paris...* »¹, une association liée à l'église de scientologie², a protesté devant le Service de pédopsychiatrie publique de la Fondation Vallée à Gentilly³. Que dénonçaient ses slogans ? : « Internements abusifs, ça suffit ! », « Non à la contention, oui aux droits de l'homme ». Rappelons que la Miviludes⁴ alerte : « les personnes atteintes d'une maladie grave ou mentale et les populations fragiles, constituent en effet des cibles privilégiées » de la scientologie.⁵

Le 19 février 2026, l'ARS Ile-de-France annonce⁶ la suspension en urgence de 4 unités de soins de la Fondation Vallée, soit au total 60 places d'hospitalisation pour enfants. Parmi les griefs de l'ARS, figurent le recours aux « pratiques d'isolement et de la contention » et l'irrespect des « droits des patients ». Pourtant, le Rapport de certification de la Fondation Vallée, validé par la HAS en novembre 2025, ne constate pas les recours à la contention en pédopsychiatrie !⁷.

Les slogans des adeptes de la scientologie auraient-ils anticipé les griefs de l'ARS ? Clairement non ! Depuis des années leurs rassemblements, à l'occasion des congrès de (pédo)psychiatrie dans le monde entier, affichent les mêmes slogans qu'à Gentilly. Par contre, l'écho, la résonance des griefs infondés des édiles de l'ARS et des activistes liés à la scientologie jettent un trouble.

De leur côté, les soignants démentent⁸. En effet, à ce jour, aucun rapport n'apporte de preuves, ni à la pratique de contention, ni à des actes maltraitants de la part des soignants. Aussi, sur quel cadre juridique repose la justification de fermer en urgence et de façon brutale les unités d'hospitalisation de semaine entraînant la rupture de continuité de soins et de scolarisation d'enfants très fragiles, et l'incompréhension des parents ? Sans compter le choc des professionnels dénigrés par les accusations mensongères et les risques psycho-sociaux qui en découlent.

Quant aux chambres d'isolement (Espaces de Repos Sécurisés), leur présence a été rendue obligatoire depuis le discours du Président Sarkozy en 2008 à l'hôpital

¹ L'Express, 25/1/26.

² Dans le rapport parlementaire N°2468 la scientologie est classée comme secte.

³ Le Parisien, 9/3/2026

⁴ La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes)

⁵ Santé mentale, 23/12/2016 : *Selon la Miviludes, la psychiatrie reste la cible privilégiée de l'église de scientologie.*

⁶ Communiqué de presse le l'ARS IdF du 19/2/2026.

⁷ Contrairement à la psychiatrie d'adultes.

⁸ Communiqués de la CGT-Fondation Vallée du 2/2/2026 et du 12/3/2026.



d'Antony⁹. A la Fondation Vallée leur usage n'a pas suscité d'objections de la HAS, lors de la visite de certification.¹⁰

Quelle est la position des parents des enfants soignés ? Les a-t-on entendus et écoutés ? Leurs représentants s'engagent, depuis la fin de l'année dernière, pour le maintien des lits, certaines salles étant « en travaux », sans date de réouverture prévue. Les soignants de ces unités sont parmi les derniers en région parisienne à prendre en soin intensif leurs enfants souffrant de lourdes pathologies mentales. A notre connaissance, les parents n'ont reçu le rapport motivant la suspension des unités, ni de la part de la direction administrative de la Fondation Vallée, ni de la part de l'ARS, alors qu'il s'agit d'une obligation réglementaire.

En contrepoint, ni l'ARS, ni les adeptes de la scientologie ne font cas et n'ont réagi aux alertes anciennes et régulières des professionnels et des familles sur le besoin d'amélioration des locaux, sur le déficit des moyens humains sur le site, etc. Ils préfèrent plutôt la tentative absurde d'imputer à la psychanalyse la justification des pratiques de contention mécanique en (pédo)psychiatrie.

Nous déplorons que les accusations infondées, venant de la scientologie et de l'ARS, soient relayées par une presse complice¹¹ et contaminent l'espace public entraînant confusion et colère de la communauté soignante en pédopsychiatrie. Celle-ci souhaiterait être soutenue par une politique publique d'envergure qui pourtant semble au contraire s'en détourner, accélérant une privatisation d'offre de soins. Rappelons les faits : dans la région Grand-Est, l'ARS a sacrifié la pédopsychiatrie publique au profit de l'hôpital privé lucratif Emesis (Ex-Orpea/Ehpad). En Ile-de-France pour qui aurait-il fallu dégager les espaces de la Fondation Vallée ? : Une Clinique Emesis ? Un Centre-expert FondaMental ?

Ajoutons que la Fondation Vallée est un des berceaux de la pédopsychiatrie publique moderne et engagée, offrant des soins pluridisciplinaires et de qualité auprès des jeunes aux pathologies lourdes et invalidantes. Cela dans une dynamique humaine d'accueil de la souffrance des enfants et de leur famille et non dans une optique purement neurodéveloppementale très en vogue actuellement qui nie la dimension psychique de ces jeunes patients. L'admission pour soins hospitaliers au long cours est devenue une rareté, tant et si bien que des enfants autistes sont conduits en Belgique, faute de places en structure spécialisée sur le territoire, ce qui est une hérésie.

⁹ Le Collectif des 39 (collectifpsychiatrie.org) a été créé en protestation à la dérive sécuritaire en psychiatrie que ce discours a propulsé.

¹⁰ https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2025-12/dir2/rapport_de_certification_cqss_-_31568.pdf

¹¹ L'Express, 25/1/2026; L'Express, 27/1/2026; L'Express, 19/2/2026; Le Parisien, 9/3/2026.



Après la fin de l'intérim du Pr Falissard, le climat de travail en pédopsychiatrie se dégraderait. La nouvelle responsable du Pôle « urgences expertises » serait adepte des idées de la fondation FondaMental. Depuis le début de cette année, les menaces découragent les professionnels de témoigner du management toxique, des déplacements contraints des patients et des soignants depuis la suspension des lits, et de l'atmosphère délétère que cela provoque. En effet, les jeunes des unités fermées auraient été déplacés en IME, séparés dans des salles à part, déscolarisés, confiés aux intérimaires vacataires vite débordés. Le sommet de l'absurde : la Fondation Vallée ferait appel aux soignants dénigrés, afin d'aller à l'IME pour s'en occuper ! En février, la pédopsychiatre de cet IME a motivé son départ par les décisions de l'ARS concernant ces patients de la Fondation Vallée.

De nombreuses questions se posent : Pourquoi les premiers retours positifs des certificateurs¹² diffèrent autant avec la décision de certification du 19/11/25¹³, rendue avec 2 mois de retard ? De qui viennent et dans quel circuit ont été examinées les plaintes qui auraient été prises comme prétexte à la suspension des unités ? Priver les enfants de leurs soins augure une perte de chance ; peut-on parler de « maltraitance par abandon » ? L'attitude vis-à-vis des professionnels peut-elle être qualifiée d'harcèlement moral institutionnel ? Comment le témoignage d'un enfant sur l'existence des Espaces de Repos Sécurisés a pu aboutir en accusations infondées sur des pratiques de contention ? Au profit de qui ? N'est-il pas fondamental et urgent de savoir qui pourrait avoir l'intérêt de mettre la main sur les 20.814 m²¹⁴ « libérés » dans un établissement situé à deux pas de Paris ?

Il apparaît indispensable de chercher les instigateurs, révéler leurs motivations idéologiques, démontrer les conflits d'intérêt qui paraissent exister, enquêter sur le destin des patients impactés.

Le Groupe Enfance du Collectif des 39 appelle à la rescousse les journalistes d'investigation et les enquêteurs indépendants, et pourquoi pas une mission parlementaire, afin d'examiner la composition de ce cocktail explosif qui a été jeté contre la pédopsychiatrie publique à la Fondation Vallée.

Paris, 24 mars 2026

Groupe Enfance du Collectif des 39
<https://www.collectifpsychiatrie.fr>

¹² « La qualité de la prise en charge et la dynamique de travail observées ont été reconnues par les experts-visiteurs de la HAS » (Note de Service de la FV n° 141 du 1er juillet 2025)

¹³ Décision 2025.1082/CCES/SCES-31568-CQSS du 19 novembre 2025 de la commission de certification des établissements de santé relative à la certification de l'établissement de santé GROUPE HOSPITALIER FONDATION VALLEE - PAUL GUIRAUD

¹⁴ Rapport de la Chambre régionale des Comptes du 23/11/2021.